

# Communiqué de presse

18 juin 2015

**Chambre de  
commerce et  
d'industrie de Seine-  
Saint-Denis**

191 av Paul vaillant Couturier  
93005 Bobigny cedex

[www.cci93.fr](http://www.cci93.fr)

Service création / jeune entreprise  
0820 012 112 (0,12 €/min)

Une initiative de :



En partenariat avec :



Ce programme bénéficie  
d'un cofinancement  
de l'Union Européenne :



**Contact presse :**  
Isabelle Garcin  
01 48 95 10 14  
igarcin@cci-idf-paris.fr

## Appel à candidature

### « Trophées Espoirs de l'Économie 2016 de la Seine-Saint-Denis »

#### Dépôt des dossiers avant le 18 septembre 2015

Les Trophées « Espoirs de l'Économie 2016 » récompensent la réussite de jeunes entreprises qui ont su s'assurer une croissance régulière, un bon équilibre financier et fidéliser leur clientèle grâce à leur positionnement. Par leur dynamisme, elles contribuent au développement économique du département.

Les entreprises peuvent se porter candidates dans l'une de ces catégories :

- **créateur** (commerce/artisanat/industrie/service)
- **repreneur** (commerce/artisanat/industrie/service)
- **jeune entrepreneur** de moins de 30 ans (commerce/artisanat/industrie/service)

#### Les entreprises souhaitant postuler, doivent répondre aux critères suivants :

- avoir leur siège social en Seine-Saint-Denis
- avoir démarré ou repris leur activité après le 01/01/2012
- avoir clôturé un premier exercice comptable
- être indépendant d'un groupe

Et déposer leur dossier instruit et complet avant le 18 septembre 2015 auprès du service Création – Jeune Entreprise de la CCI Seine-Saint-Denis

Le dossier de candidature est téléchargeable sur  
<http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci93>

ou à demander : au 0820 012 112 ou à : [Inscription.creation93@cci-paris-idf.fr](mailto:Inscription.creation93@cci-paris-idf.fr)

La remise des prix aura lieu le 3 décembre 2015 lors du forum « Réussir en Seine-Saint-Denis » organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-Saint-Denis. Cet événement est le fruit d'une initiative conjointe avec le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du département et bénéficie du cofinancement de l'Union Européenne.